

Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
EPCI en FPU de 20 à 40 000 habitants

CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE DU JEUDI 20 OCTOBRE 2016
Salle des fêtes de la commune de Roquebrune (33)

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE A L'ATTENTION DES ELUS

SÉANCE DU JEUDI 20 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt octobre à vingt-et-une heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Roquebrune, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

Date de la convocation : 13 octobre 2016

Date d'affichage de la convocation : 13 octobre 2016

Nombre de membres en exercice : 53

40 titulaires présents : M. Michel LEGLISE, M. Eric DUCHAMPS, M. Serge ISSARD, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Gilles JAUTARD, M. Christian BOUIN, M. Yannick DUFFAU, M. Jean-Louis SAUMON, M. Bastien MERCIER, M. Jean Claude TRENTIN, M. Jean-Marc FRAICHE, Mme Michèle BRUJERE, M. Thierry BOS, Mme Florence BERGADIEU, Mme Graziella CHIAPPA, Mme Chantal PICON, Mme Marie-Josée DANDIEU, M. Bernard CASTAGNET, Mme Bernadette COUSIN, M. Bruno MARTY, M. Mario COVOLAN, Mme Solange MENIVAL, M. Luc SONILHAC, Mme Aline MARTIN, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Alain BREUILLE, M. Pascal LAVERGNE, Mme Marie CHINZI, Mme Patricia BROUSSE, M. Joël DOUX, Mme Michèle CHOVIN, M. Francis ZAGHET, M. Michel NOFFRAY, M. Jacky BRITTON, M. Thierry GOURGUES, M. Didier LECOURT, M. Christian MALANDIT SALLAUD, Mme Virginie CHIOETTO, M. Philippe MOUTE.

* * *

5 titulaires ayant donné pouvoir à un autre titulaire : M. Philippe CAMON-GOLYA (Maire d'Auros), titulaire absent excusé a donné pouvoir à *M. Eric DUCHAMPS (Élu d'Auros)*, M. Michel DESPUJOL (Maire de Lamothe-Landerron), titulaire absent excusé a donné pouvoir à *Mme Marie-Josée DANDIEU (Elue de Lamothe-Landerron)*, Mme Christine CABOS (Elue de La Réole), titulaire absente excusée a donné pouvoir à *Mme Bernadette COUSIN (Elue de La Réole)*, M. Jean-Pierre LOUSTALOT (Elu de La Réole), titulaire absent excusé a donné pouvoir à *M. Mario COVOLAN (Elue de La Réole)*, Mme Laure JORDAN (Elue de La Réole), titulaire absente excusée a donné pouvoir à *M. Luc SONILHAC (Elu de La Réole)*.

* * *

6 suppléants votants : Mme Sylvie LE GALL (*pour M. Guy DUBOUILH, Maire de Berthez, excusé*), Mme Christine DARNAUZAN (*pour M. François MERVEILLEAU, Maire de Casseuil, excusé*), M. Gérard GAY

(pour M. Michel LATRILLE, Maire de Loupiac de La Réole, excusé), M. Jean-Pierre COUSINOU (pour Mme Clara DELAS, Maire de Mongauzy, excusée), Mme Christine LEBON (pour M. Gilbert ALAMINOS, Maire de Noaillac, excusé), M. Jean-Luc BENTEJAC (pour M. Patrick MONTA, Maire de Savignac, excusé).

* * *

1 titulaire absent excusé et non suppléé : M. Jean-Pierre MALIRAT.

* * *

1 titulaire absent non excusé et non suppléé : M. Philippe DEBIEF.

* * *

6 suppléants non votants : Mme Grace GUEYLARD, M. Jean-Michel MASCOTTO, M. Alain DOUX, M. Gianello SCARABELLO, Mme Sylvie VERDOUX, M. Robert ARMELLIN.

* * *

Présidence de séance : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;

Secrétaire de séance : M. Jacky BRITTON, Maire de Roquebrune.

* * *

Votants : 51

* * *

Les élus ayant été dûment convoqués, la séance du conseil communautaire ordinaire de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde s'est tenue ce jeudi vingt octobre deux mille seize (20/10/2016) en la salle des fêtes de la Mairie de Roquebrune.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente par le Président en exercice, après une première réunion des élus communautaires en présence de M. le Sous-Préfet de Langon (M. Éric SUZANNE) sur la question d'un futur contrat de ruralité, qui a donné lieu à une présentation assistée par ordinateur et une discussion avec la salle.

Le quorum est atteint.

Le Maire de Roquebrune reçoit les élus, leur souhaite la bienvenue. Monsieur le Maire invite ensuite l'assemblée à un pot de l'amitié à l'issue de la séance.

Le Président donne ensuite lecture des pouvoirs qui lui ont été notifiés avant la séance et qui seront joints à la feuille de présence signée par les présents : M. Philippe CAMON-GOLYA (Maire d'Auros) a donné pouvoir à M. Éric DUCHAMPS (élu d'Auros), M Michel DESPUJOL (Maire de Lamothe-Landerron) a donné pouvoir à Mme DANDIEU (suppléante de Lamothe-Landerron), Mme CABOS a donné pouvoir à Mme COUSIN (élues de La Réole), M. LOUSTALOT a donné pouvoir à M COVOLAN (élus de La Réole), Mme Laure JORDAN a donné pouvoir à M. SONILHAC (élus de La Réole).

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité, M Jacky BRITTON, Maire de la commune d'accueil.

Adoption du procès-verbal de la séance précédente (du 15 septembre 2016) à l'unanimité des votants moins l'abstention de Mme Aline MARTIN (élue de La Réole), sans observation, sans remarque ni demande de modification.

Il propose d'étudier les points inscrits à l'ordre du jour dans leur ordre d'inscription.

* * *

- Compte-rendu des délégations du Conseil au Président : il a été fait état oralement des principales décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire dans le cadre de la délibération DEL 2016 003 du 14 janvier 2016 depuis le dernier conseil communautaire ; un tableau synthétique ainsi que l'ensemble des détails et précisions concernant chacune de ces décisions sont disponibles sur demande écrite des élus communautaires auprès du DGS de la CdC.
- *Le Président donne des précisions à l'oral sur les décisions qu'il a été amené à prendre par délégation du Conseil Communautaire. Pas de remarque, ni de question, ni d'intervention de la salle.*

* * *

LECTURE PUBLIQUE

- Modifications des demandes de subvention à la DRAC (Etat) au titre de la DGD pour l'acquisition des fonds documentaires, du mobilier, de la signalétique, de l'AMO dédiée et des opérations annexes concernant la future médiathèque intercommunale à La Réole : Le Conseil Communautaire a délibéré dans sa séance du 11 juillet dernier sur diverses demandes de subvention auprès de la DRAC au titre de la DGD concernant le mobilier, la signalétique, l'AMO dédiée ainsi que l'acquisition du fonds documentaire (création du fonds initial), de matériels et d'équipements dédiés, la location d'un espace de travail provisoire (base arrière) durant la durée des travaux et le recrutement de vacataires pour le catalogage des documents de la future médiathèque basée à La Réole.

Pour rappel, il s'agit des décisions suivantes :

- Afin d'ouvrir l'équipement basé à La Réole dont les travaux sont en cours de réalisation, il est important d'équiper la bibliothèque en collections d'imprimés, de documents sonores et vidéos. Un marché d'acquisition composé de huit lots (ouvrages de fictions pour adultes et pour jeunesse ; documentaires pour adultes et jeunesse ; Bandes Dessinées ; livres numériques, Documents audio ; DVD de fictions et documentaires pour adultes et jeunesse ; jeux vidéo) a été réalisé. Il est établi pour une durée de trois ans pour la constitution de ces collections initiales (soit 16 895 documents au total) ;
- Concernant le mobilier, la collectivité a confié au maître d'œuvre des travaux une mission complémentaire d'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour le marché de mobilier (sur le modèle de ce qui s'est fait pour la médiathèque Jean PAULY). Le cahier des charges est actuellement en cours de rédaction. Pour rappel, il est important d'équiper la médiathèque en mobilier esthétique et fonctionnel respectant les normes de sécurité, d'ergonomie et de solidité. L'aménagement mobilier est réalisé en fonction de la répartition prévue des collections, par supports (livres, DVD, CD, tablettes numériques), services offerts et publics destinataires. La fourniture du mobilier passera par un marché à bons de commande.

Les demandes de subvention auprès de la DRAC ont été déposées conformément à la délibération précitée.

Après instruction de la demande par les services de la DRAC et de la Préfecture, les montants exacts des taux de subvention ont été communiqués. Ils diffèrent des taux votés le 11 juillet par la présente assemblée.

En effet les taux votés étaient les taux maximums qui pouvaient être espérés.

Le tableau ci-dessous reprend les taux et le plan de financement voté par le Conseil Communautaire le 11 juillet et présente les taux et le plan de financement accordés après instruction de notre dossier par les services de l'État.

Médiathèque intercommunale de La Réole			
Type d'opérations	Coût estimatif HT	Recettes (dont subventions sollicitées)	Recettes (dont subventions sollicitées)
		Délibération CdC du 11/07/2016	Dossier instruit par l'État (DRAC)
Acquisitions	175 000€ HT	État : 87 500 € (50%) CD 33 : 52 500 € (30%) CdC : 35 000 € (20%)	État : 87 500 € (50%) CD 33 : 52 500 € (30%) CdC : 35 000 € (20%)
Fournitures équipement des collections	3 982,98 € HT	État : 3186,38 € (80%) CdC : 796,62 € (20%)	État : 1 991.49 € (50%) CdC : 1 991.49 € (50%)
Équipement – ESAT 6 000 documents	8 700,00 € HT	État : 6960 € (80%) CdC : 1740 € (20%)	État : 4350 € (50%) CdC : 4 350 € (50%)
Location immobilière espace de travail provisoire (location + fluides + taxe foncière)	9 526,00 € TTC	État : 7620,80 € (80%) CdC:1905,20 € (20%)	État : 4763 € (50%) CdC : 4763 € (50%)
Vacation catalogage 2 agents pour 4 mois	18 848,00 € TTC	État : 15 078,40 € (80%) CdC : 3769,60 € (20%)	État : 9 424 € (50%) CdC : 9 424 € (50%)
Mobilier/ Signalétique	135 000€ HT	- Etat : 81000 € (60%) - CD 33 : 27 000 € (20%) - CdC : 27000 € (20%)	- Etat : 67 500 € (50%) - CD 33 : 27 000 € (20%) - CdC : 40 500 € (30%)
AMO mobilier/ signalétique	7 500 € HT	- Etat : 3 750 € (50%) - CdC : 3 750 € (50%)	- Etat : 3 750 € (50%) - CdC : 3 750 € (50%)

Il convient donc de re-délibérer afin de se conformer à l'instruction des services de l'Etat et de faire correspondre nos délibérations avec les dossiers déposés auprès des services de la DRAC.

- *Interventions de la salle :*
 - o Il est précisé, suite à la demande de Serge ISSARD, que la diminution totale des subventions est de l'ordre de plus de 25 000 euros de la part de la DRAC. La part de la CdC passe de 20% de co-financement sur ces deux principales opérations à 27% ;
 - o JL Saumon rappelle qu'il s'agit d'un revirement de la DRAC sur les taux de subvention (suite à des annonces un peu rapides).
- Adoption à l'unanimité sur tous les nouveaux plans de financement (soit 2 délibérations dont une pour tout ce qui concerne les fonds documentaires, achats et fonctionnement, et une pour ce qui concerne le mobilier et la signalétique) moins le vote contre de Mme Aline MARTIN (élue de La Réole).

* * *

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Un dossier d'aide à la location pour une entreprise de Gironde-sur-Dropt (nouveau restaurant) : il s'agit d'une demande de subvention à la location pour un local commercial dans le cadre de notre régime d'intervention économique. Cette nouvelle entreprise de restauration (le Bistroquet) s'installe dans les locaux 3 rue Maxime Lafourcade 33190 Gironde / Dropt. A ce titre, l'entreprise peut prétendre à une subvention de 108 € par mois pendant 23 mois (création) soit 2 484 € de subvention au total.
- *Interventions de la salle :*
 - Le VP indique que le projet de reprise du restaurant semble aujourd'hui beaucoup plus solide que le projet précédent et qu'il s'agit d'un projet vertueux considérant qu'il s'approvisionne en circuits courts ;
 - Le Maire de Gironde rappelle qu'il a été très difficile de trouver un cuisinier mais que c'est désormais chose faite et le restaurant ouvre dans une semaine.
- Adoption à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Demande de subvention dans le cadre du programme de LEADER (site web et vitrophanie) : En écho à l'étude **diagnostic commercial** menée par la CCI Bordeaux et la CMA de la Gironde sur le périmètre de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde, la CdC souhaite mettre en œuvre une partie du programme d'actions dès cette année 2016. Les actions préconisées sont :
 - o la création d'un site internet, « site vitrine » répertoriant l'ensemble des commerces et artisans de la CdC et valorisant l'offre, permettant l'envoi de newsletters puis (second temps) une solution de paiement en ligne pour des chèques cadeaux et des actions de communication et promotion ou animation (trophées, challenge...);
 - o La valorisation de locaux vacants à travers une bourse à l'immobilier numérique et la décoration (par vitrophanie) des vitrines vides.

Ces premières actions s'intègrent dans un programme à moyen / long terme et pourront ainsi être complétées par de nouvelles opérations en 2017 voire 2018 (avec application d'un principe de dégressivité dans le cadre de l'aide LEADER).

Le budget prévisionnel est le suivant (Montants et informations à titre indicatif – en attente de devis formels) :

DEPENSES	Montant	FINANCEMENTS	Taux	Montants
Site Internet	12 000,00 €	LEADER (hypothèse maxi)	53%	14 310,00 €
Vitrophanie	15 000,00 €	Autofinancement CdC	47%	12 690,00 €
Total dépenses	27 000,00 €	Total ressources	100%	27 000,00 €

- Interventions de la salle :
 - Suite à une demande, le VP indique que le manager de commerces sera chargé d'animer le site ;
 - Le Maire de Bagas demande si le périmètre de l'action sera bien celui de tout le territoire de la CdC ;
 - Le Maire de Gironde demande des précisions sur le nombre de vitrines prévues (5 à ce stade) et sur les modalités de conventionnement avec les propriétaires.
- Adoption à l'unanimité moins l'abstention de Bastien MERCIER (Maire de Camiran).

* * *

URBANISME

- Rectification dans la délégation du droit de préemption urbain (DPU) sur la commune de Gironde-sur-Dropt : Dans la délibération DEL-2016-011 de délégation de l'exercice du droit de préemption urbain pour la commune de Gironde-sur-Dropt, la zone UC a été omise. Il est nécessaire de rectifier cette erreur et de déléguer à la commune de Gironde-sur-Dropt l'exercice du DPU sur la zone UC, zone du PLU affectée à l'habitat.
- Adoption à l'unanimité.

* * *

FINANCES

- Approbation d'un avenant n°1 à la convention de partenariat avec la CdC du Sauveterrois – Pôle enfance de Monségur – remboursement des annuités 2014-2029 avec la CdC du Sauveterrois suite à la renégociation de la dette : Pour mémoire, par délibération du 17 décembre 2013 la CdC du Monségurais a approuvé les termes de sa dissolution et a précisé notamment que « le Pôle Enfance, propriété de la CdC, était repris par la commune de Monségur, avant transfert à la CdC du Réolais en Sud Gironde ». Conformément aux articles L.1321-1 et L. 1321-2 du CGCT, la collectivité bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des obligations du propriétaire et supporte la dette afférente.

Conformément à l'article 5211-5-1 du CGCT, le solde de l'encours de la dette contractée postérieurement au transfert de compétences par la Communauté de Communes (CdC) du Monségurais a été réparti entre les communes selon la population DGF 2013. Les CdC du Réolais en Sud Gironde et du Sauveterrois ont conventionné pour répartir la prise en charge du remboursement du prêt ayant financé cet équipement.

En juillet dernier, la CdC du Réolais en Sud Gironde a procédé à un réaménagement de sa dette pour profiter de la baisse des taux d'intérêt (de 5,10% à 1,14% TEG fixe) et en a informé la CdC du Sauveterrois. Dans cette démarche, la CdC du Réolais en Sud Gironde a été conduite à rembourser par anticipation l'emprunt n°00053370406 relatif au Pôle Enfance de Monséjour au Crédit Agricole (CA) pour 166 234,86 euros et a refinancé ce capital restant dû par un nouveau prêt auprès de la Banque Postale (LBP). La CdC du Réolais en Sud Gironde a réglé l'intégralité des indemnités financières et pénalités de remboursement anticipé au Crédit Agricole sur son budget 2016 et sur ses fonds propres pour un montant total de 37 656,36 euros auquel s'ajoute le montant des intérêts normaux courus depuis la dernière échéance du 15 janvier 2016 jusqu'à la date de remboursement du 29 juillet 2016 pour 4 586,45 euros.

En conséquence de quoi, il est nécessaire de modifier la convention de remboursement de dette conclue avec la CdC du Sauveterrois pour permettre le remboursement de l'annuité de l'emprunt à la charge du Sauveterrois, selon le nouveau tableau d'amortissement du prêt. Cette participation financière sera demandée par titre de recettes émis à l'encontre de la CdC du Sauveterrois au 1^{er} juin à chaque année. Exceptionnellement pour 2016, l'échéance est fixée au 01/11/2016, et comprendra le remboursement de la quote-part des frais bancaires 219,28 euros et des intérêts versés au Crédit Agricole et la première échéance de novembre du nouveau prêt.

En effet, il est prévu que la CdC du Sauveterrois s'engage à rembourser, **en 2016, 54,82% des intérêts courus du 15/01/2016 au 29/07/2016, soit 2 514,49 euros** et sur 13 ans, sa quote-part des pénalités de remboursement anticipé à la CdC du Réolais en Sud Gironde **à raison de 1 587,94 euros par an de 2017 à 2029.**

Il vous est donc proposé d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention de remboursement de dette relatif au Pôle Enfance de Monséjour pour permettre la refacturation du prêt selon ses nouvelles caractéristiques et faire participer la CdC du Sauveterrois aux pénalités de remboursement anticipé.

- Date de signature du contrat :	29/07/2016
- Date de la 1 ^{ère} échéance :	01/11/2016
- Durée de l'emprunt :	13 ans
- Mode de calcul :	capital constant (au lieu d'échéance constante)
- Périodicités des intérêts et du capital :	trimestrielle (au lieu d'annuelle)
- taux d'intérêt :	1,14 %
- Nature du taux :	Fixe
- Montant de l'emprunt :	166 234,86 €

NB : L'avenant à la convention de remboursement de cet emprunt avec la CdC du Sauveterrois comportant le nouveau tableau d'amortissement sera annexé à la délibération.

- *Interventions de la salle :*
 - Le Président précise que la CdC n'a facturé aucun frais d'ingénierie à celle du Sauveterrois pour cette renégociation de la dette ;
 - Le Président précise également que la CdC du Sauveterrois a obtenu de lisser sur 13 ans sa quote-part des indemnités de remboursement anticipé (IRA) alors que la CdC du RSG a payé l'intégralité de ces IRA.
- Adoption à l'unanimité.

* * *

FINANCES

- Attribution d'une subvention à l'association « Radio entre 2 mers » pour 1 000 euros pour l'année 2016 : L'association « Radio entre 2 mers » œuvre pour la CdC en permettant une diffusion de la programmation des événements organisés à l'échelle intercommunale. Il est proposé de verser une subvention de 1 000 euros pour l'année 2016.
- *Interventions de la salle :*
 - Le Président précise que cette association avait un accord verbal de l'ex CdC du Réolais sur une convention fixant à 30 centimes par habitant une subvention de la CdC à la radio ;
 - Il rappelle que la CdC a maintenu exceptionnellement en 2014 son aide précédente mais que rien n'a été versé en 2015 (en l'absence de demande) et que rien n'était prévu en 2016 ;
 - Il indique qu'un courrier a été adressé en ce sens à l'association ;
 - Mme Martin demande à combien s'élevait la subvention avant la fusion // le Président rappelle que maintenir un

niveau de subvention à 30 centimes par habitant nous amènerait à verser une subvention de 6 000 euros ;

- Mme CHINZI rappelle que cette association, sur cette demande, n'a pas respecté la temporalité fixée par la CdC et qu'il est donc nécessaire de les enjoindre de respecter le calendrier fixé pour leur demande en 2017.

- Adoption à l'unanimité.

* * *

FINANCES

- Décision Modificative (DM) no 4 au budget principal de la collectivité - Exercice 2016 : Cette décision modificative intègre principalement, un recours complémentaire à l'emprunt pour financer le gymnase à hauteur de 200 000 euros, la prise en compte de la ré-imputation des dépenses du programme voirie 2016 de la section d'investissement en section de fonctionnement, suite aux échanges avec les services de la DGFIP et les écritures de FCTVA liées à ces dépenses, la participation de la ville de La Réole aux travaux de réseau, la subvention à la radio « radio Entre 2 mers », un ajustement entre chapitre 20 et 21, la refacturation à la CdC du Sauveterrois pour 2016, une subvention pour le PLUI, et un ajustement des frais de réaménagement de dette.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Libellés			
Imputation	Précisions	Dépenses	Recettes
D-627-33-Mus Services bancaires	frais bancaires emprunt complémentaire Gymnase	40,00 €	
D-627-422- Jeunau Services bancaires	frais bancaires emprunt complémentaire Gymnase	40,00 €	
D-627-414- sport Services bancaires	frais bancaires emprunt complémentaire Gymnase	320,00 €	
D-615231-822-Voirie Entretien et réparations voiries	Réimputation suite à échanges avec la DRFIP	320 000,00 €	
Chapitre D-011- charges à caractère général		320 400,00 €	
D-6574-020-AG Subvention aux organismes de droit privé	Subvention radio Entre 2 mers	1 000,00 €	
Chapitre D-65 Autres charges de gestion courante		1 000,00 €	
D-661121-33-MUS ICNE	Ajustement des ICNE Cf. emprunt complémentaire	17,17 €	
D-661121-414-SPORT ICNE	Ajustement des ICNE Cf. emprunt complémentaire	137,33 €	
D-661121-422-JEUNAU ICNE	Ajustement des ICNE Cf. emprunt complémentaire	17,17 €	
D-6682-321-RLPGIR Indemnité de réaménagement	Ajustement des pénalités du réaménagement de la dette	-1 548,06 €	
D-6682-421-CLSHLR + CLSHMO Indemnité de réaménagement	Ajustement des pénalités du réaménagement de la dette	-2 175,21 €	
D-6682-63-RAMMO Indemnité de réaménagement	Ajustement des pénalités du réaménagement de la dette	-234,36 €	
D-6682-64-MAMO Indemnité de réaménagement	Ajustement des pénalités du réaménagement de la dette	-1 054,64 €	
Chapitre D-66- Charges financières		-4 840,60 €	
D-6718-020-AG Charges exceptionnelles	Ajustement équilibre	217 292,36 €	
Chapitre D-67 Charges exceptionnelles		217 292,36 €	
D-023-020-AG Virement à la section d'investissement	Ajustement équilibre	-478 852,50 €	
Chapitre D-023 Virement à la section d'investissement		-478 852,50 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		54 999,26 €	
R-70878-421 -CLSHMO refacturation à d'autres redevables	Refacturation à la CdC Sauveterrois frais bancaires		98,67 €
R-70878-63 - RAMMO refacturation à d'autres redevables	Refacturation à la CdC Sauveterrois frais bancaires		21,95 €
R-70878-64 - MAMO refacturation à d'autres redevables	Refacturation à la CdC Sauveterrois frais bancaires		98,66 €
Chapitre R-70 - Produits des services			219,28 €
R-76238-421-CLSHMO remboursement des frais fi. Par d'autres tiers	remboursement des échéances 2016		1 250,99 €
R-76238-63-RAMMO remboursement des frais fi. Par d'autres tiers	remboursement des échéances 2016		278,00 €
R-76238-64-MAMO remboursement des frais fi. Par d'autres tiers	remboursement des échéances 2016		1 250,99 €
Chapitre R-76 - Produits financiers			2 779,98 €
R-777-822-Voirie Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	FCTVA relatif à la voirie		52 000,00 €
Chapitre R-042- Opération d'ordre entre sections			52 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			54 999,26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Libellés			
Imputation	Précisions	Dépenses	Recettes
D-2051-824-Urbanisme Concessions et droits similaires	ajustement entre 2 chapitres	549,60 €	
Chapitre D-20 - Immobilisations incorporelles		549,60 €	
D-2183-824-Urbanisme Matériel de bureau et informatique	ajustement entre 2 chapitres	-549,60 €	
Chapitre D-21- Immobilisations corporelles		-549,60 €	
D-2315-822-Voirie	Réimputation suite à échanges avec la DRFIP	-320 000,00 €	
Chapitre D-23- Immobilisations en cours		-320 000,00 €	
D-102291 - 822- Voirie reprise sur FCTVA	FCTVA voirie	52 000,00 €	
Chapitre D-040- Opérations d'ordre entre sections		52 000,00 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		-268 000,00 €	
R-1311-35-824-PLUI	Subvention PLUI		6 400,00 €
R-13241-11-321-RLP	Participation de la commune aux réseaux		2 700,00 €
Chapitre R-13 -Subventions d'investissement			9 100,00 €
R-1641- 33- 414-sport Emprunt Gymnase	Emprunt complémentaire pour financer le gymnase		200 000,00 €
Chapitre R-16 Emprunts et dettes assimilées			200 000,00 €
R-276358-421-CLSHMO Rembt par autres groupements	remboursement des échéances 2016		788,63 €
R-276358-63-RAMMO Rembt par autres groupements	remboursement des échéances 2016		175,25 €
R-276358-64-MAMO Rembt par autres groupements	remboursement des échéances 2016		788,62 €
Chapitre R-27 -Autres immobilisations financières			1 752,50 €
R-021-020-AG Virement de la section de Fonct.	Ajustement équilibre		-478 852,50 €
Chapitre R-021- Virement de la section de fonctionnement			-478 852,50 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			-268 000,00 €

- *Interventions de la salle :*

- Le Président rappelle la décision d'augmenter notre recours à l'emprunt pour le financement du projet de gymnase d'Auros avec un emprunt complémentaire de 200 000 euros afin d'atteindre un montant de 1 million d'euros d'emprunt sur ce projet ;
- Le Président donne une nouvelle fois des précisions sur l'obligation qui nous est faite par les services de l'Etat d'imputer intégralement en fonctionnement nos dépenses annuelles de voirie hormis les dépenses liées au « bi couche » (de manière exceptionnelle et dérogatoire pour la seule année 2016) ;
- Le Président indique que cela n'a pas d'incidence directe et immédiate sur l'équilibre budgétaire de notre collectivité et que cette dérogation n'a fait l'objet que d'un accord verbal de la DGFIP ;
- Le Président indique donc une nouvelle fois que, dès 2017, cette question risque très fortement de poser des problèmes d'équilibre de notre section de fonctionnement ;
- Le Maire de Gironde demande des précisions sur le plan de financement du gymnase d'Auros suite au recours supplémentaire à l'emprunt, le Président lui donne des précisions sur ces données financières, rappelle le niveau des dépenses ainsi que celui des recettes ;
- Le Président indique que l'autofinancement de ce projet (par la CdC) s'élève à environ 1,7 millions d'euros ;
- Aline MARTIN demande si la CdC a estimé le niveau des frais de fonctionnement de ce futur projet, JL Saumon lui répond que l'agent du PRJ d'Auros sera affecté en permanence à cet équipement et sera donc chargé de la gestion quotidienne de l'équipement.

- Adoption à l'unanimité.

* * *

Questions diverses :

- JL Saumon, suite au conseil syndical de Gironde Numérique, donne quelques précisions sur les projets en cours au sein du syndicat mixte : à compter de 2017, possibilité d'achats groupés pour du matériel informatique (comme pour les écoles), possibilité d'adhérer gratuitement à l'AMPA (Marchés Publics d'Aquitaine), possibilité de signature des marchés (après le vote ce jour de la DSP) pour les travaux de déploiement du haut débit dernier trimestre 2017 et premiers décaissements en 2018 avec une première annuité en 2019 (pour le remboursement par les CdC)
- JL Saumon donne des précisions sur l'avancée des travaux au gymnase d'Auros et à la future médiathèque de La Réole (avec une reprise du chauffage première quinzaine de novembre) ;
- Le Président informe les élus des communes membres du SICTOM / USSEGTOM du Langonnais d'un appel à projets pour l'implantation de PAV (Points d'Apport Volontaire) pour les déchets recyclables (papier, verre, carton) ;
- Le Président donne la parole à B CASTAGNET concernant la récente réunion sur l'avenir des Pays en Sud Gironde en présence de tous les Présidents d'EPCI membres de Pays (à l'initiative du Président du Pays des Rives de

Garonne, Philippe PLAGNOL) : B CASTAGNET rappelle le récent départ de la Directrice du Pays HE2M et donc une enveloppe restante de 2,8 ETP sur l'ensemble du Pays Sud Gironde (2 Pays + CdC du Bazadais), il rappelle le contexte d'évolution des périmètres des CdC avec la certitude du prochain départ de la CdC du Sauveterrois du périmètre du Pays HE2M (du fait de leur fusion avec la CdC de Targon qui est le siège du PETR Cœur entre Deux Mers), il rappelle les chantiers en cours portés par les Pays (Schéma Régional de Développement Economique, contractualisation Leader et CPER, OCM), il informe les élus que le projet se dessine de la création d'un syndicat d'EPCI « à la carte » avec deux grandes compétences (à la carte donc) dont la contractualisation avec des partenaires financeurs publics et l'élaboration du SCOT, il informe l'assemblée qu'une conférence de presse serait organisée le 14 novembre prochain à Mazères en marge d'une journée sur le PDH du CD 33 ;

- C Malandit-Sallaud demande comment va fonctionner la contractualisation Leader si la CdC du Sauveterrois quitte le Pays, Mme Ménival indique que la CdC du Sauveterrois est engagée sur le financement des postes qui portent l'ingénierie Leader, elle indique que le scénario le plus probable est celui d'un départ en douceur avec une sortie sur plusieurs années ;
- Mme Ménival rappelle que le départ du Sauveterrois implique nécessairement la disparition juridique du Pays HE2M, elle en profite pour rappeler qu'elle n'a pas du tout été informée de cette récente réunion et des décisions qui y ont été prises ;
- Mme Ménival rappelle que la contractualisation Leader prévoit 1,5 ETP (financés) qui sont désormais contractualisés, elle informe les élus que l'absence de la Directrice peut perdurer pendant un an mais pas beaucoup plus alors que la cotisation varie de 0.8 à 1.2 euros par habitant ;
- Mme MARTIN interpelle le Président sur la situation dont elle a été informée de difficultés dans la gestion du personnel au sein de la CdC et elle lui demande les mesures qu'il entend prendre dans ce contexte alors même que plus de 15 nouveaux agents vont rejoindre la CdC au 1^{er} janvier 2017 (avec l'extension de périmètre) // le Président rappelle le courrier qu'il a reçu des délégués du personnel et les deux réunions du CHSCT qu'il a réunies (dont une réunion extraordinaire) // Le Président rappelle la réactivation qu'il a demandée du Comité de Direction et les mesures qui ont été proposées par le Comité de Direction et qui ont fait l'objet d'une note diffusée à l'ensemble des chefs de service, qui ont ensuite été réunis en assemblée plénière au cours de laquelle ils ont pu exprimer leurs questionnements et leurs inquiétudes // le Président indique que les chefs de service ont pris acte des pistes d'amélioration proposées par le Comité de Direction ;
- Mme MARTIN interroge le Président sur la récente réunion du Bureau des Maires au cours de laquelle il a proposé une réduction des attributions de compensation, ce qui l'amène à se demander (considérant la situation financière très tendue de la CdC) s'il est d'ores et déjà prévu un nouvel effort fiscal en 2017 (après celui de 2016) // le Président indique que l'effort fiscal consenti en 2016 a permis de « repousser » l'effet ciseau mis en évidence par la prospective financière établie par les services // il rappelle que la réunion précitée avait un caractère parfaitement neutre (du fait de l'intervention d'une experte de Mairies Conseils) et que la demande de révision des AC est une demande portée par de nombreux Maires qui lui en font part régulièrement mais que l'expertise proposée a, une nouvelle fois, montrée la nécessité d'obtenir l'accord des communes concernées par une réduction // il rappelle qu'il ne connaît pas les bases fiscales 2017 à ce jour et que la réduction moindre que prévue de la DGF doit nous amener à nous interroger sur les futures recettes de la CdC (une nouvelle fois) ;
- Joël DOUX demande si les communes qui ont affecté leur FDAEC à des travaux de voirie doivent revoir leurs délibérations // B Castagnet indique que le Département ne reverra pas sa position et continuera à financer la voirie qu'elle soit en fonctionnement ou en investissement ;
- Bruno MARTY invite tous les élus à l'inauguration de la Foire de La Réole samedi 29 octobre à 10 heures avec la nouveauté cette année de 2 nocturnes sous la halle d'exposition ;
- Bernard CASTAGNET informe les élus qu'il participe le lendemain en tant que VP du CD 33 à une réunion à Agen sur la mise en tourisme du canal des deux mers (ce qui impacte notre territoire).

* * *

En l'absence de nouvelle demande d'intervention de la salle, le Maire invite les élus au pot de l'amitié et le Président clôt la séance à vingt-trois heures trente en la forme accoutumée.

*Fait pour servir et valoir ce que de droit,
Fait à Roquebrune, le 20 octobre 2016,*

Pour copie conforme,

Pour copie au registre des délibérations,


M. Francis ZAGHET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud Gironde

